



Madame / Monsieur le Député / Sénateur,

Le Ministère de l'écologie a soumis à la consultation du public, du 9 au 24 juillet, un projet d'arrêté concernant le classement « nuisible » de certaines espèces de la faune française, mammifères et oiseaux (par exemple le renard, plusieurs mustélidés et des corvidés, selon une liste nationale) pour la période 2012-2015. Cet arrêté devrait être publié à l'issue de la consultation publique, à la fin du mois de juillet.

La Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, association agréée au titre de la protection de la nature, est depuis sa création engagée dans l'étude et la protection des Mammifères et notamment des prédateurs.

Dans notre pays, depuis des décennies, la faune sauvage continue à être gérée bien plus sur des arguments de « tradition » que sur des éléments scientifiques, en particulier dans un contexte où les structures cynégétiques gardent une position décisionnelle prépondérante. Les deux rapports de 2011 et 2012 produits par le Muséum National d'Histoire Naturelle, en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour le second, montrent le chemin qui reste à parcourir pour disposer d'éléments objectifs sur ces espèces, non suivies au niveau national et dont les tendances démographiques sont totalement inconnues.

Nous sommes donc très favorables au déclassement de la belette et du putois car leur inscription sur une liste d'espèces « susceptibles d'être classées nuisibles » ne correspondait pas aux données biologiques disponibles. Dans le même temps, le ministère chargé de l'agriculture continue d'autoriser la lutte chimique contre certains rongeurs, proies naturelles de ces espèces. Connaissant les risques sanitaires associés à certaines de ces molécules, il paraîtrait cohérent de chercher par d'autres moyens à diminuer l'impact de ces rongeurs. Les prédateurs en font partie. Ce raisonnement vaut pour presque toutes ces espèces. Les actions naturelles des petits carnivores revêtent également une importance économique comme l'a démontré l'étude récente de la DREAL Haute-Normandie.

Par ailleurs, il semble que l'impact réel de ces espèces sur les élevages de volailles reste extrêmement limité et bien modeste comparé aux nombreux autres soucis rencontrés par la filière. Quant aux 60 millions d'œufs d'oiseaux gibier produits tous les ans en France, ils illustrent une évolution de la chasse de loisir vers des dérives économiques de plus en plus incompatibles avec la biodiversité. L'usage actuel de produits chimiques et la mécanisation de notre agriculture sont devenus incompatibles avec perdrix et faisans. La disparition impressionnante de l'entomofaune en est un bon témoin. Les carnivores accompagnent la régression de la microfaune, ils n'en sont pas la cause.

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères

Le projet d'arrêté est donc un début de reconnaissance de la régulation par prédation naturelle de deux espèces dont l'état des populations est méconnu.

Nous vous demandons par conséquent d'appuyer le projet de madame la ministre de l'Ecologie de retirer la belette et le putois de la liste des espèces "susceptibles d'être classées nuisibles". L'évolution de la réglementation dans ce sens, associée à une réduction des intrants chimiques dans l'agriculture et la foresterie ne peut que favoriser la santé des écosystèmes et donc des citoyens.

Nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur le Député /Sénateur, l'expression de notre respectueuse considération.

Président